

REFERENCEMENT MUTUELLE

FO a participé les 28 mai et 5 juillet 2019 au comité de suivi du référencement mutuelle. A cette occasion l'administration a réitéré son attachement à ce contrat. La continuité de la démarche devrait s'inscrire dans la future négociation protocolaire. Cependant, elle est susceptible d'évoluer en fonction des nouvelles directives gouvernementales. Pour information, le gouvernement a diligenté 3 inspections (financière, administrative et sociale) sur les référencements en cours et leur apport à la protection sociale des fonctionnaires. Seule la DGAC a réussi à construire un référencement à la hauteur des attentes de ses personnels.

Après deux années de référencement l'analyse des chiffres est importante.

LE REFERENCEMENT EN CHIFFRES

	Effectif DGAC	Nb de devis	Taux de Devis	Nb d'adhésions	Taux de concrétisation	Taux de pénétration
DGAC - ICNA	3 747	2 695	72%	1 544	57%	41%
DGAC - Autres	7 395	4 765	64%	2 719	57%	37%
Total Actifs	11 142	7 460	67%	4 263	57%	38%
Retraités	-	-	-	689	-	-
Total général	-	-	-	4 952	-	-

- Après deux années d'exercice, on atteint environ 5 000 agents et retraités couverts par le dispositif (3 000 adhésions pendant la «première vague» 2018, puis 2 000 en 2019).
- Les adhésions atteignent plus de 40% de l'effectif DGAC, et de 15% de la population retraitée.
- 7 500 devis ont été demandés sur une population de 11 000 agents ce qui représente 2/3 des agents.

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE PAR RAPPORT A L'EFFECTIF DGAC CONCERNE

(Agents actifs)	ICNA			Hors ICNA		
	Effectif DGAC	Adhésions MGAS	Part MGAS	Effectif DGAC	Adhésions MGAS	Part MGAS
30 ans et moins	321	132	41%	583	207	36%
30-40 ans	1 456	555	38%	1 081	392	36%
40-50 ans	1 539	605	39%	1 941	819	42%
50-60 ans	431	167	39%	2 656	1 039	39%
60-70 ans	0	0	-	1 134	347	31%
Total général	3 747	1 459	39%	7 395	2 804	38%

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE PAR RAPPORT AUX NIVEAUX DE GARANTIE SOUSCRITS

	Garantie Santé			Population
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
30 ans et moins	32%	35%	33%	339
30-40 ans	10%	34%	56%	947
40-50 ans	4%	24%	72%	1 425
50-60 ans	4%	22%	74%	1 296
60-70 ans	4%	15%	80%	820
70 ans et plus	1%	22%	78%	125
Hommes	8%	24%	68%	3 380
Femmes	5%	25%	70%	1 572
Isolés	10%	25%	65%	2 121
Familles	5%	24%	71%	2 831
Total adhérent:	7%	25%	68%	4 952

TRANSFERT SOLIDARITE

(en k€)	Conjoints	Enfants	Retraités	Total
Cotisations HT	645	99	347	1 091
Prestations payées	-791	-977	-366	-2 133
Provisions	-70	-84	-32	-186
Frais (10%)	-86	-106	-40	-232
Résultat	-301	-1 068	-90	-1 460

En 2018, 1 460 k€ de transferts ont été opérés, le montant est largement supérieur à l'enveloppe de 800k€ prévue. La totalité de la participation a pu être versée par la DGAC au groupement MGAS/Sham

LES POINTS FAIBLES DU REFERENCEMENT

- Baisse en 2019 de l'inscription des enfants avec la fin du dispositif à 1 €.
- Les personnels du « Grand Est » et l'Île de France restent moins intégrés à la mutuelle.

LES ACTIONS DU REFERENCEMENT

- Des actions d'information et de communication doivent être mise en œuvre à l'attention des nouveaux adhérents. A cet effet une action spécifique sera menée à l'ENAC pour les élèves fonctionnaires.
- Les contractuels peuvent entrer dans le dispositif avec : si moins de six mois de contrat possibilité de ne pas souscrire la prévoyance (action dérogatoire), ces personnels, en fin de contrat avec la DGAC, peuvent basculer et bénéficier d'un autre dispositif proposé par la MGAS hors référencement.
- Après une année d'exercice, on constate qu'il n'y a eu très peu de sollicitation pour un contrat prévoyance seul.
- Depuis le début de la démarche, tous les agents le désirant ont pu intégrer la MGAS sans condition et sans questionnaire de santé, à partir de 2021, la mise en œuvre de nouvelles conditions d'adhésion seront étudiées en partenariat avec la MGAS pour les personnels n'ayant pas souscrit de contrat. Les conditions actuelles resteront en vigueur pour les nouveaux arrivants à la DGAC.
- Conformément à ses statuts, la MGAS a créé la section DGAC. Celle-ci dispose du budget de 35K € pour des actions d'aides locales et ponctuelles (au niveau de la DGAC). La section est composée d'un délégué par tranche de 600 adhérents à la MGAS soit entre 8 et 12 délégués.

LE RESTE A CHARGE 0 : MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

- L'administration demande que la MGAS présente une vision du bilan économique du contrat en prenant en compte une appréciation globale du contrat et non pas risque par risque. Les évolutions des tarifs et des prestations induites par la loi sur le reste à charge 0 restent à définir, une nouvelle réunion est programmée début septembre.
- La vision présentée en réunion du 5 juillet a soulevé de nombreuses interrogations. En effet, il est difficile de se faire une opinion sans disposer du bilan économique de l'exercice 2018 et des prévisions pour le premier semestre 2019.
- Des éléments détaillés sur les nouvelles prises en charge seront produits lors de la réunion de septembre.
- Les équilibres demandés par le reste à charge 0 vont changer les prestations de la MGAS pour les agents. A ce stade, il est encore trop tôt pour en connaître les contours.

FO restera vigilant afin que ces changements restent raisonnables pour les agents.

Vos représentants FEETS-FO :

Jérôme CAFFIN

Dominique THOMAS

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

